

FAVORISER L'EMERGENCE DE POLES DE SCIAGES INTEGRES SUR LE TERRITOIRE

**UNE ETAPE INDISPENSABLE AU DEVELOPPEMENT DE
LA FILIERE BOIS CONSTRUCTION**



	PREAMBULE	page 3
1.	ACCROITRE LA RECOLTE ANNUELLE DE BOIS TOUT EN LA VALORISANT MIEUX	page 3
2.	UNE ATOMISATION DES SCIERIES FRANCAISES, UN FREIN AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE BOIS	page 4
3.	LA FRANCE TRIBUTAIRE DE SES PARTENAIRES EUROPEENS.	page 5
4.	FAVORISER L'EMERGENCE DE POLES DE SCIAGES INTEGRES	page 11
5.	LA CREATION DE GRANDS POLES SCIAGES : AMENAGER LE TERRITOIRE POUR SECURISER LA FILIERE BOIS CONSTRUCTION	page 13

PREAMBULE

Le « **Grenelle de l'Environnement** » qui vient de se conclure a fixé comme principe fondamental une mobilisation plus importante de la ressource forestière pour une utilisation renforcée du bois dans la construction lors de la prochaine décennie.

La réponse à l'utilisation du bois réside t-elle dans une plus forte mobilisation ou une meilleure valorisation de la récolte forestière nationale ?

De toute évidence, une meilleure mise en valeur de la ressource annuelle prélevée suffirait à produire l'effet attendu, de même qu'elle permettrait de rendre moins dépendante les industries du bois, contraintes de recourir aux importations en constante progression.

La clé repose donc sur la capacité de la France à renforcer son niveau de production de sciages de façon à faciliter le développement de ses activités de valorisation des bois.

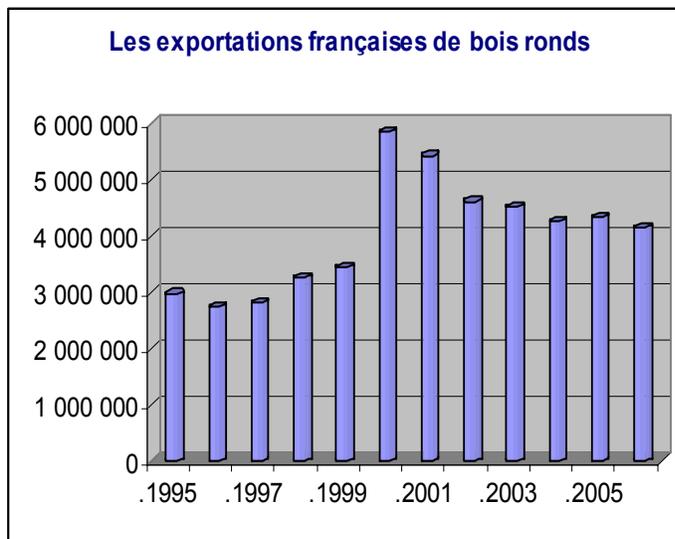
1. ACCROITRE LA RECOLTE ANNUELLE DE BOIS TOUT EN LA VALORISANT MIEUX.

La France, avec un accroissement naturel annuel de sa forêt de l'ordre **90 millions de m³** (source I.F.N) ne récolte que **35 millions de m³ de bois ronds (38,57%)**.

De cette récolte totale, il convient d'extraire le volume de bois d'œuvre (**20 878 490 m³ en 2005 source Agreste**).

Un accroissement de la récolte de bois de près de 25% permettrait de mettre sur le marché près de 9 millions de m³ supplémentaires, soit environ 4,5 millions de m³ de bois d'œuvre.

Cependant, sans accroître le niveau annuel de la récolte, une limitation du volume des exportations de bois ronds (sources F.A.O. 2005 : 4 325 471 m³ soit une augmentation de 45% depuis 1995) s'impose.

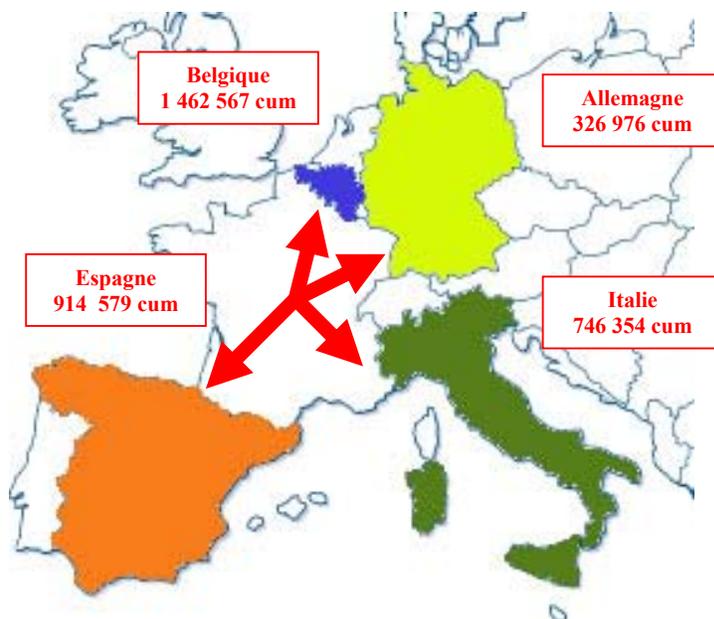


Exprimées en m³. Sources FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2009
13 janvier 2009 (<http://faostat.fao.org>) données recueillies "Bois rond +"

Cela favoriserait l'émergence sur le territoire d'entreprises de sciages dont les entreprises de transformation du bois ont besoin pour leur développement.

Les exportations en bois rond s'effectuent à près de 70% (69,4% source F.A.O) vers quatre pays de l'Union Européenne, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et l'Italie.

Les principaux clients de la France en "Bois Ronds" en 2005

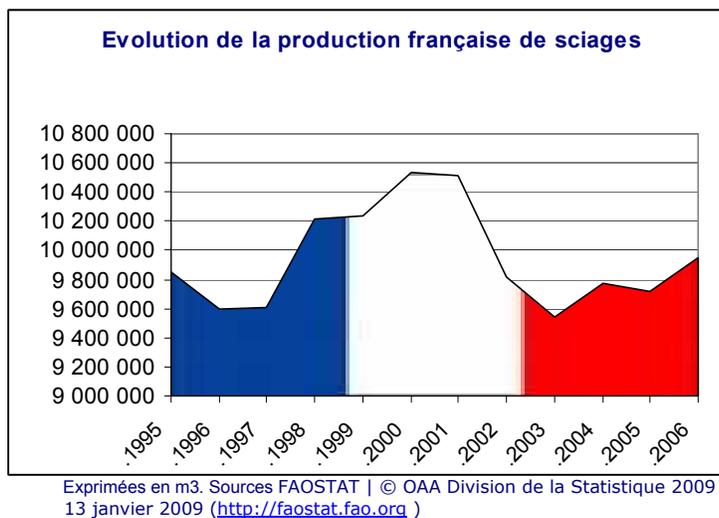


Exprimées en m3. Sources FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2009
13 janvier 2009 (<http://faostat.fao.org>)
données recueillies : "Bois rond Indus-BB(c) & Bois Ron Indus-BB (Nc) Au

2. UNE ATOMISATION DES SCIERIES FRANCAISES, UN FREIN AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE BOIS

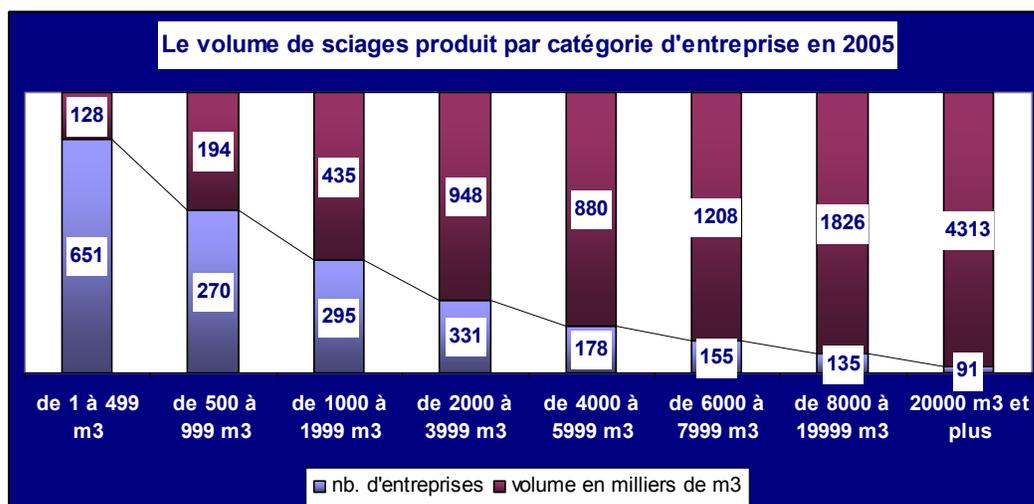
Les quelques **2106 scieries** françaises recensées en **2005** ne parviennent à produire que **9 932 000 m3** de sciages (sources Agreste).

Cette production, malgré une consommation de bois en hausse dans notre pays sur une décennie semble depuis 1995 stagner, après une légère augmentation opérée au début de la décennie 2000 dont l'explication est à rechercher dans l'après tempête de 1999.



Cette situation est la conséquence d'une **atomisation des scieries françaises**. Les activités produisant plus de 20 000 m3 par an, seulement **4,32%** du total des scieries, livrent un peu plus de **43% du volume scié**. A l'opposé, les plus petites unités (moins de 1000 m3 sciés), **43,7% du total des entreprises** recensées, ne fournissent que **3,24% du volume annuel**.

Dans de telles conditions, comment les activités de sciages dans notre pays peuvent-elles se montrer compétitives face à la concurrence européenne d'une industrie dominée par les pays de l'Europe centrale (Autriche, Allemagne) et septentrionale. (Finlande, Suède).



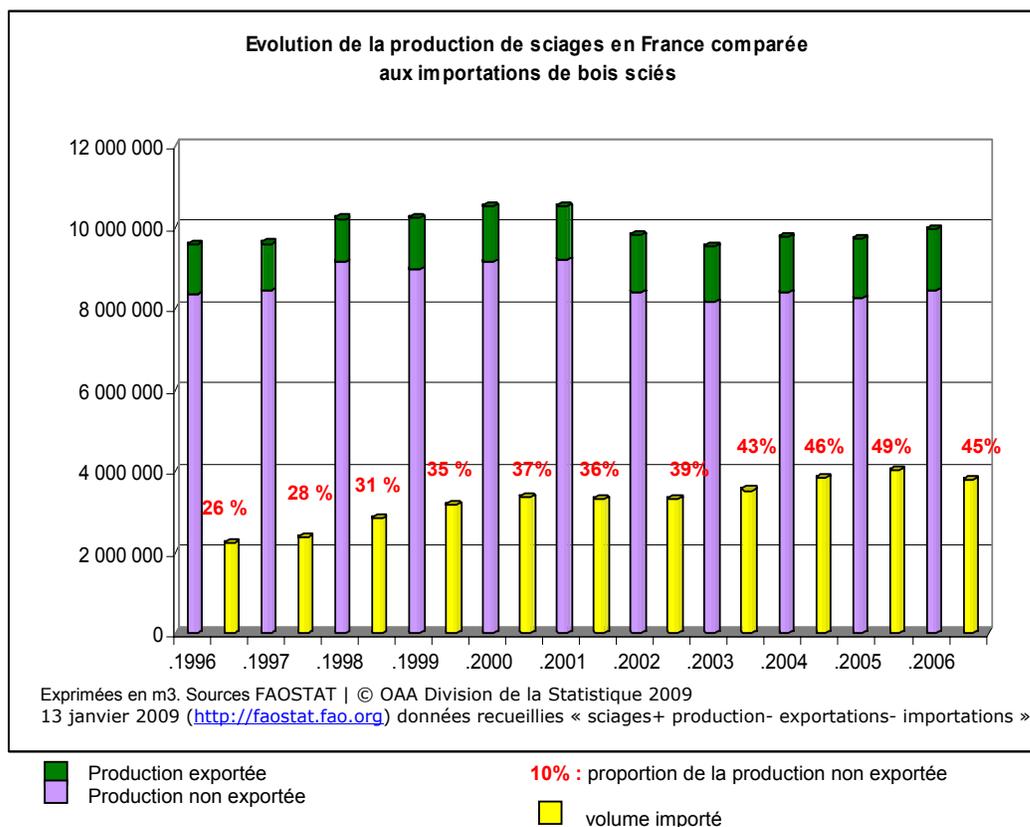
Sources Agreste 2005

3. LA FRANCE TRIBUTAIRE DE SES PARTENAIRES EUROPEENS.

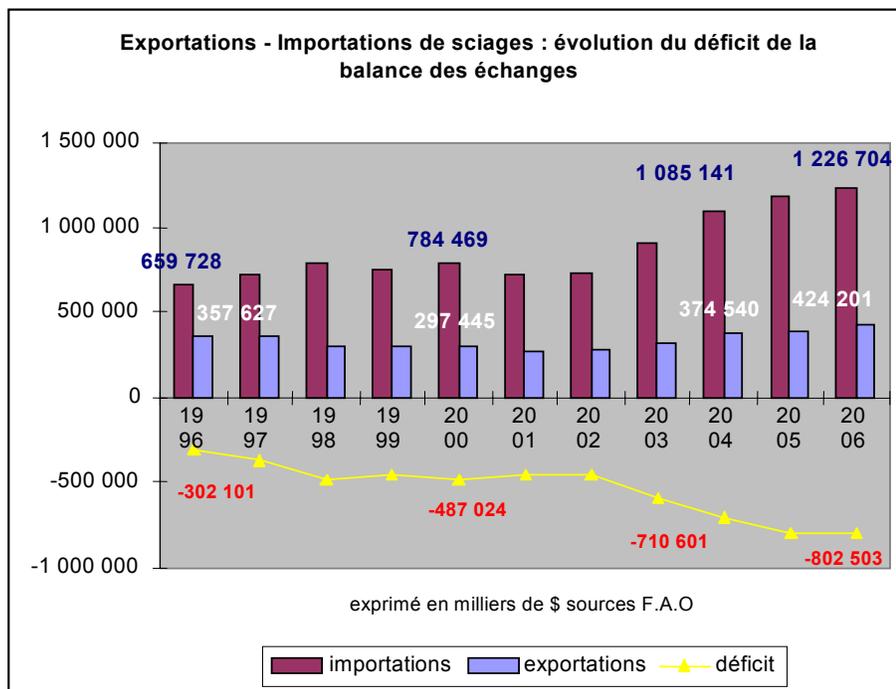
L'éclatement de la production des scieries françaises contraint les industries de transformation à recourir massivement aux importations de bois sciés dont le volume n'a cessé de progresser depuis le début des années quatre vingt-dix. Les importations de bois sciés ont enregistré en une décennie (1995-2005) une augmentation de 79,34% (1 663 864 m3) soit l'équivalent de la production d'une scierie industrielle commercialisant 150 000 m3 de sciages par an pour un volume annuel scié 300 000 m3 de grumes.

La part des importations de bois sciés par rapport au volume des sciages produits en France et non exportés ne cesse de progresser depuis 1995. Les importations en 2006 représentent près de 45% de la production nationale non exportée au lieu de 26% en 1995.

Le volume des exportations de bois scié au fil des ans quant à lui ne parvient à décoller.

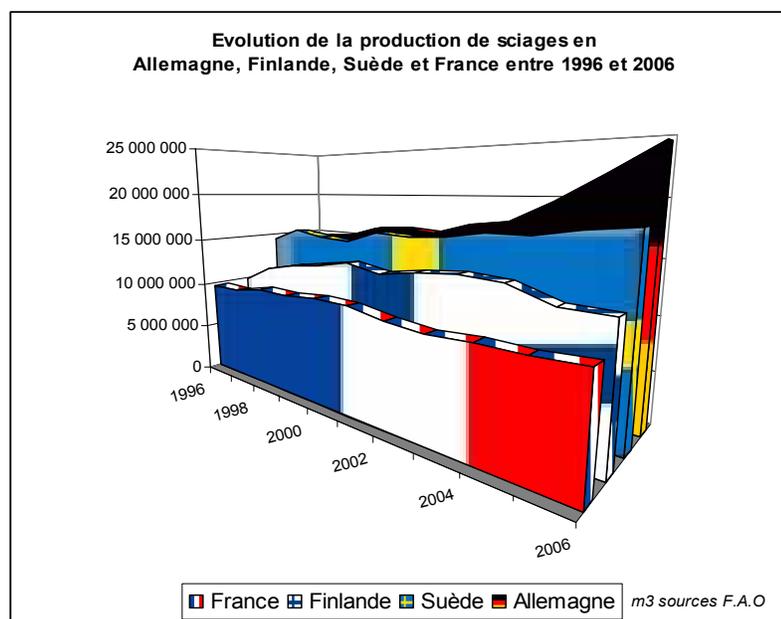


Le déficit de la balance commerciale des échanges en bois sciés ne cesse de se creuser pour atteindre des records – **802 503 (1000 \$)**, soit une progression de **165,6% entre 1996 et 2006** (sources F.A.O). Cette dérive appelle une réaction et impose de toute évidence une restructuration complète de la filière bois française.



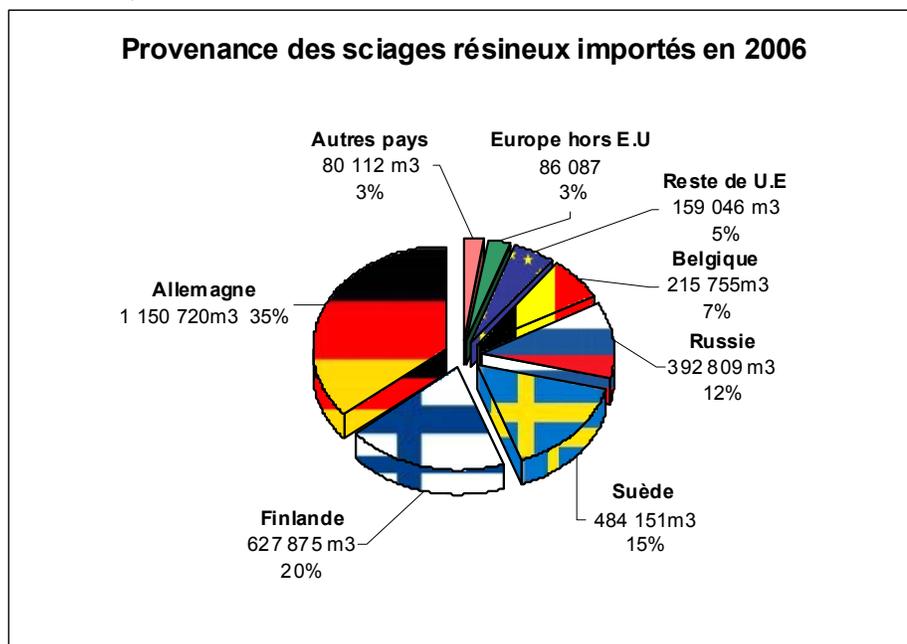
Sources FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2009 13 janvier 2009 (<http://faostat.fao.org>)
Données recueillies « sciages+ exportations valeur - importations valeur »

La courbe de production des scieries en Europe et plus particulièrement le niveau de progression de l'activité sciages outre Rhin illustre parfaitement la situation de malaise dans laquelle se trouve de la filière bois française.



Sources FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2009 13 janvier 2009 (<http://faostat.fao.org>) Données recueillies : « sciages+ »

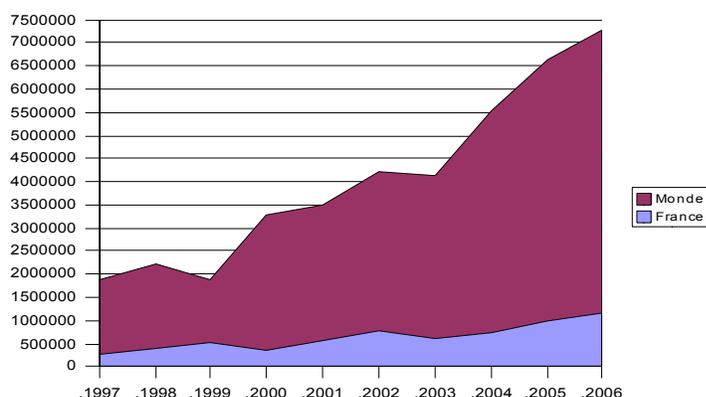
La progression du bois construction en France n'est possible que grâce à la contribution de l'industrie du sciage en Europe. Cinq pays de l'Union Européenne l'Allemagne, la Finlande, la Suède et la Belgique, fournissent plus de 77% des importations des sciages résineux qui représentent la part la plus importante de consommation du bois dans le pays (plus de 75% de la consommation).



FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2009 | 13 janvier 2009 (<http://faostat.fao.org>)
Données recueillies : « importations sciages C »

L'Allemagne, le principal fournisseur de la France en sciages a connu une envolée de ses exportations de bois résineux. Les volumes exportés vers la France depuis 1997 n'ont cessé de progresser. Ils représentent aujourd'hui près de 16% du volume des exportations de l'Allemagne, faisant de la France un partenaire privilégié. (15,8% en 2006 sources F.A.O). Quant à la France la part des sciages résineux en provenance d'Allemagne n'a cessé de s'accroître. Elle est passée dans le volume des importations françaises de 18% en 1997 à 35% en 2006.

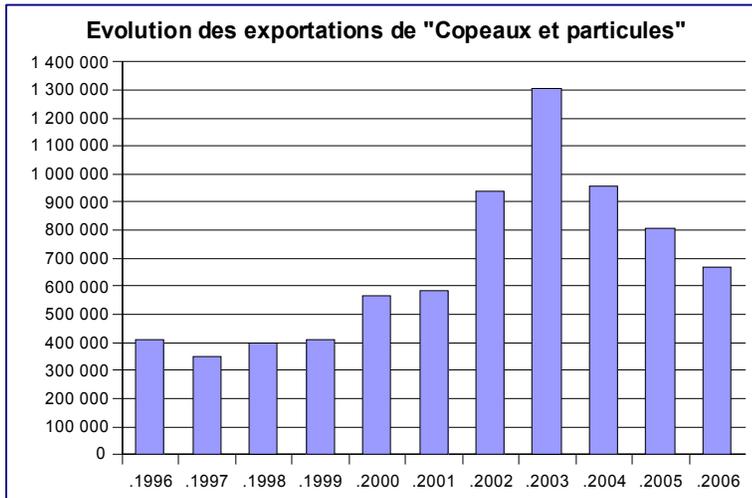
Evolution des exportations allemandes de sciages résineux De 1997 à 2006 poids de la France dans le volume exporté



FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2009 | 13 janvier 2009
(<http://faostat.fao.org>) Exprimés en m3
Données recueillies : « exportations sciage C »

La France, si elle est tributaire de l'industrie européenne du sciage est également dépendante des activités de valorisation des déchets issus de ses propres activités. Les entreprises

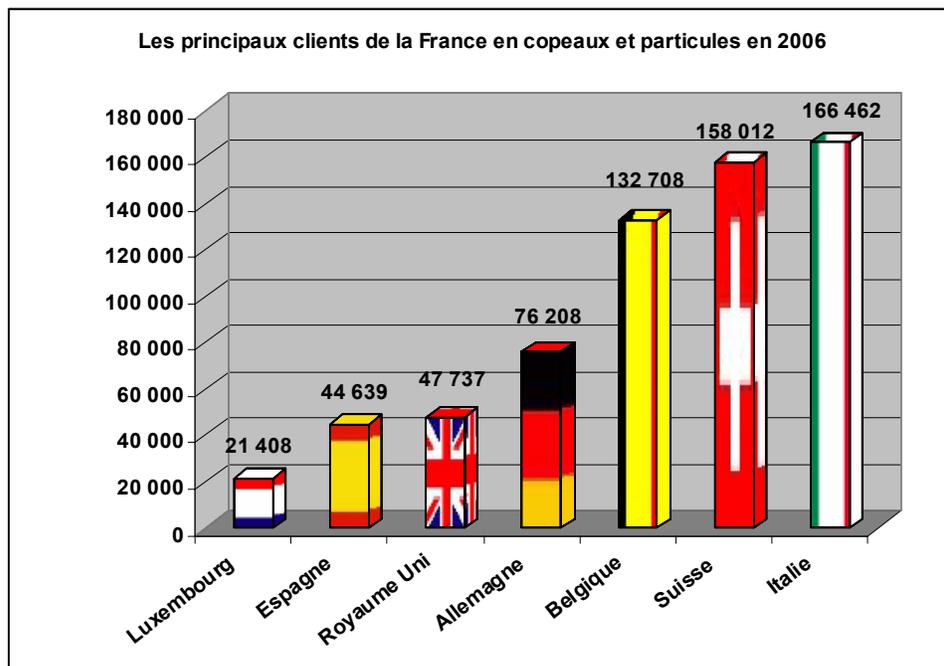
traditionnelles (industries du panneau et de la pâte à papier) ne parviennent pas et de moins en moins à absorber les quelques 8 millions de tonnes générées (8 117 027 t en 2005 sources Agreste). La France en conséquence est devenue une nation exportatrice de "copeaux et particules".



FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2009 | 13 janvier 2009
 (<http://faostat.fao.org>) Exprimés en m3.
 Données recueillies : « exportations copeaux et particules »

Un peu plus de 11% de sa production en 2006 a été exportée vers des pays tels que l'Italie, la Suisse, la Belgique ou l'Allemagne pour les besoins de leurs propres industries ou pour alimenter les programmes de valorisation de la biomasse sous forme énergétique.

Peut-on dans de telles conditions revendiquer la notion de développement durable lorsque l'on compare la valeur du produit au nombre de kilomètre parcourus ?



FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2009 | 13 janvier 2009
 (<http://faostat.fao.org>) Exprimés en m3.
 Données recueillies : « exportations copeaux et particules »

L'Allemagne, l'Italie et la Belgique en particulier ont développé d'importants programmes de développement de la biomasse sous forme énergétique. Un effort particulier a été consenti dans le développement de centrales de cogénération. L'Allemagne, en particulier en 2007 comptait une puissance de production électrique installée de l'ordre 3200Mwé face à 200 Mwé en cours d'installation sur le territoire français, issus d'un appel à projet engagé en 2004. Certes, depuis 2007, la France, qui a privilégié le système des appels à projet à défaut d'une tarification standard adaptée aux énergies renouvelables, a lancé deux nouveaux appels à projets, l'un publié en juin 2008, pour une puissance de 300 Mwé et un second lancé en début d'année 2009 pour une puissance de 250Mwé.

La valorisation de la biomasse sous forme énergétique est pourtant nécessaire au bon développement et à l'organisation de la filière bois sur le territoire. La plupart des activités générées par le sciage en dépend (séchage, traitement, production de granulés...). Elle permet surtout une valorisation cohérente et réfléchie des sous produits issus de la transformation dans le cadre de logique de « pôles bois intégrés »

La biomasse n'est cependant pas la seule source de valorisation. Les industries dites de trituration (panneau et papier) demeurent toujours un important débouché, même si elles ne parviennent plus à absorber tout le volume de matière produit.

Le secteur des « bois polymères » particules de bois associées à d'autres matériaux gagne aujourd'hui du terrain. Il demande qu'un effort particulier lui soit consacré au regard des besoins naissants et volumes d'importations générés par ces nouveaux produits qui entrent dans les usages de la vie courante. La valorisation des végétaux affinés s'inscrit dans le cadre d'un développement économique multi-secteurs. Les secteurs du « bâtiment » et de la « plasturgie » en autres présentent des valorisations technique et économique intéressantes et des débouchés prometteurs dans la mesure où ils apportent de nouvelles solutions et des réponses à la problématique de stockage du carbone.

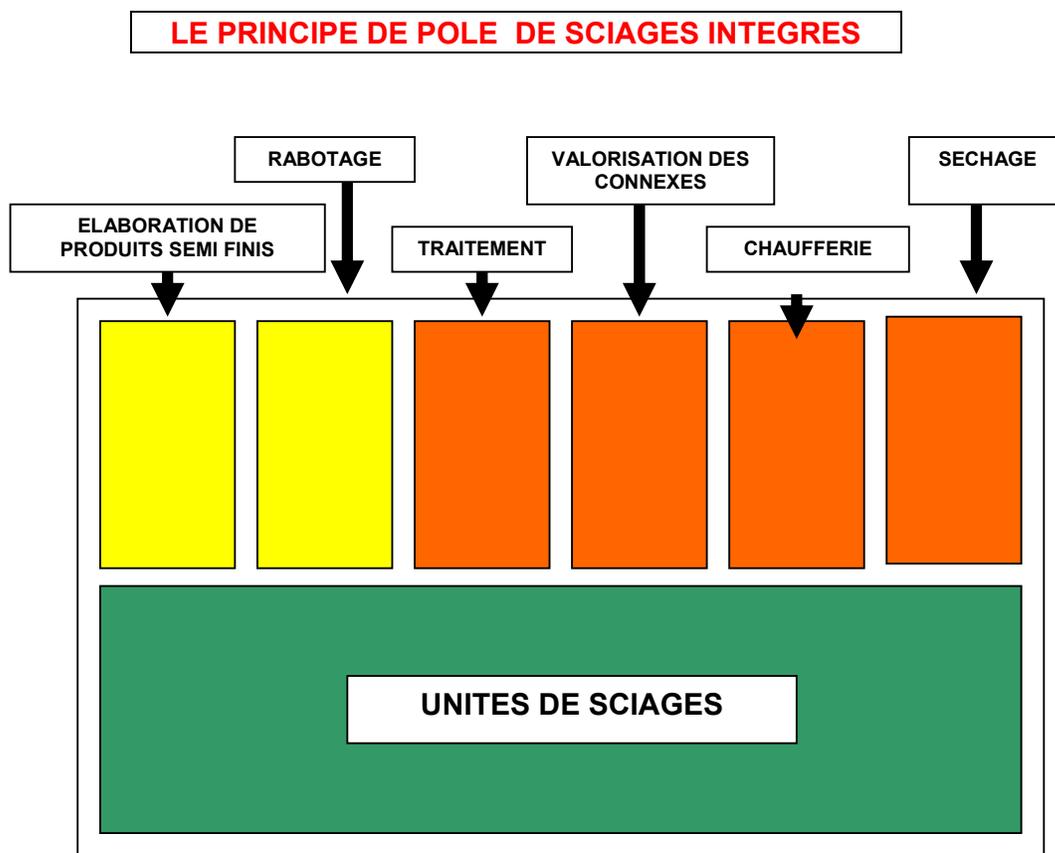
Par conséquent, face au développement des usages du bois dans notre pays, l'heure n'est-elle pas venue de doter la France de quelques outils industriels puissants pour enrayer le déficit chronique de notre balance commerciale qui atteint aujourd'hui des records.

4. FAVORISER L'EMERGENCE DE POLES DE SCIAGES INTEGRES

Le développement de l'utilisation du bois dans notre pays exige que nous dotions la France de **pôles de sciages industriels** semblables à ceux mis en œuvre par des pays tels que l'Autriche ou l'Allemagne, modèles de référence.

L'objectif consiste à pouvoir fournir aux activités de seconde transformation des « **produits finis ou semi finis** » répondant aux exigences des cahiers des charges dressés par les entreprises de transformation. Il s'agit de savoir produire, non seulement, des **bois sciés** mais encore **séchés, rabotés, usinés, reconstitués** (bois massif aboutés contrecollés) pour rattraper le retard accumulé.

La réponse réside dans la mise en place de **véritables pôles bois intégrés verticalement** qui sauront associer, sur un même lieu géographique, un ensemble d'activités complémentaires en amont et en aval de la scierie comprenant également les activités de transformation des déchets. Ces outils, créateurs de richesses et d'emplois favoriseront une optimisation sur place de la valorisation des produits et permettront de limiter ainsi le transport des matières préjudiciables à la fois l'équilibre **économique** et **environnemental**.



Entre 200 et 250 emplois directs

5. LA CREATION DE GRANDS POLES SCIAGES : AMENAGER LE TERRITOIRE POUR SECURISER LA FILIERE BOIS CONSTRUCTION

Dans une conjoncture favorable à l'utilisation du bois, il convient que la France se fixe comme objectif d'**accroître ses capacités de sciages** pour limiter sa dépendance vis-à-vis des grands pays fournisseurs à l'image de l'Allemagne.

Jean-Louis BIANCO dans son rapport, élaboré en 1998 insistait déjà sur la nécessité pour la France de récolter 2 millions de m3 supplémentaires pour faire face à la demande croissante de bois de la part des industriels.

L'effort devra porter plus particulièrement sur la **valorisation du résineux** qui constitue **75% de la consommation de bois en France** et représente près de **80% de la masse de nos importations**.

Les ressources forestières nationales constituées au cours de la seconde partie du XXème Siècle avec l'aide Fond Forestier National, instauré en 1946, aujourd'hui malheureusement supprimé, permettent à la France de mener une politique ambitieuse de **déploiement de son activité de sciages**.

Les propos tenus à l'issu du Grenelle de l'Environnement par la direction de l'Office National des Forêts se veulent rassurant sur la capacité de la forêt privée et publique de livrer plusieurs millions de m3 de bois par an au cours de la prochaine décennie, avançant le chiffre de 12 millions de m3 de bois supplémentaires.

Afin d'atténuer la **dépendance français, proportionnelle** au niveau de **progression de la consommation** de bois, il convient de se fixer comme objectif raisonnable une **réduction d'environ un tiers des importations** de sciages (**3 774 364 m3 en 2006 sources F.A .O.**).

Il s'agit par conséquent de se donner les moyens de produire à **l'horizon 2010 à 2012**, près de **1,3 million de m3 supplémentaire** qui pourrait se répartir de la façon suivante :

- **975 000 m3 de résineux**
- **325 000 m3 de feuillus**

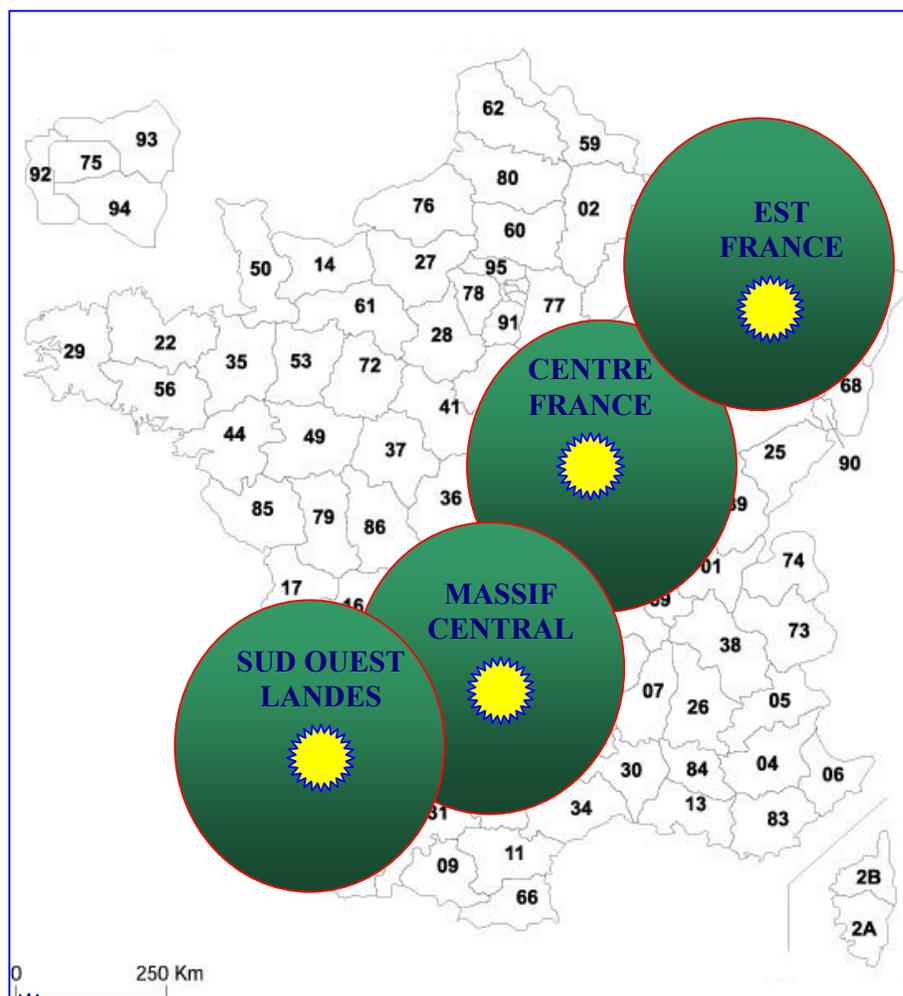
Cela permettrait ainsi, concernant la filière résineuse, de développer dans notre pays environ **4 nouvelles unités de sciages** produisant chacune un volume **annuel de 250 000 m3** venant conforter l'activité de pôles industriels intégrés et contribuant ainsi à la bonne santé de la filière bois construction.

Cette évolution n'est possible que si notre pays sait **assurer aux industriels les volumes d'approvisionnement** nécessaires au fonctionnement de leur outil ce que ne favorise pas le système des ventes de bois en France.

Il convient par conséquent, en dehors de la forêt publique, **d'engager une concertation** avec les représentants de la **propriété privée**, institutionnels, coopération forestière pour réunir les **conditions nécessaires à la faisabilité** de ces unités primordiales au développement de la filière bois construction trop dépendante des importations.

Compte tenu de la répartition des massifs forestiers à l'échelle de la France, **la logique d'aménagement du territoire** devrait prévaloir sur toute autre considération dans le choix de l'implantation de nouvelles activités que la carte suivante s'efforce de positionner tenant compte du potentiel forestier développé par chacune des régions.

Proposition de localisation de 4 nouveaux pôles de sciages



Unité de sciages produisant un volume annuel de 250 000 m³



Bassin d'approvisionnement d'un rayon de 250 km